

encourageons le travail sur la régulation des crues entrepris sous les auspices de la Banque Mondiale, comme nous l'avions préconisé au Sommet de l'Arche.

"56. Les ressources marines vivantes menacées par la surexploitation halieutique et les autres pratiques dommageables devraient être protégés par la mise en oeuvre de mesures conformes au droit international. Nous incitons au contrôle de la pollution marine et au respect des régimes établis par les organisations régionales de pêche, par un contrôle et des mesures de mise en oeuvre efficaces.

"57. Nous appelons à de plus grands efforts de coopération scientifique et technique dans le domaine de l'environnement, en particulier:

a) la recherche scientifique sur le climat mondial, y compris la surveillance continue par satellite et l'observation des océans. Tous les pays, y compris les pays en développement, devraient

participer à cet effort de recherche. Nous nous félicitons du développement positif depuis le Sommet de Houston des services d'information pour les utilisateurs de données sur l'observation terrestre;

b) le développement et la diffusion des techniques en matière d'énergie et d'environnement, y compris des propositions pour des programmes technologiques novateurs."

---

D'autres parties de la Déclaration touchent aussi d'importants aspects de l'environnement.

La section Politique économique contient un paragraphe sur les instruments économiques:

"8. Nous encourageons les travaux au niveau national et international en vue d'élaborer des instruments économiques ayant un meilleur rapport coût/efficacité pour la protection de l'environnement, comme des impôts, des taxes et des permis négociables."

-----

La section du Commerce international contient un paragraphe sur l'importance des marchés ouverts et le rôle du GATT dans le domaine de l'environnement et du commerce: